

Création du Conseil de la Légion étrangère

Posté dans [Forces terrestres](#), [Social](#) par [Laurent Lagneau](#) Le 13-10-2010

[inShare0](#)

Le 6 octobre, dans la salle d'honneur du musée de la Légion, le chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT), le général Elrick Irastorza, a présidé le premier Conseil de la Légion étrangère (CLE), créé le 5 juillet dernier.

Cette nouvelle structure a une vocation consultative et doit permettre, aussi bien au CEMAT qu'au général commandant la Légion étrangère (COM.LE) de prendre le pouls des légionnaires.

Sa création a été motivée par le fait qu les militaires servant à titre étranger ne sont pas autorisés à participer aux instances de concertation des armées, tels que le Conseil de la fonction militaire Terre et le Conseil supérieur de la fonction militaire. Ainsi, le CLE est un moyen de réparer ce qui pouvait apparaître comme une injustice.

Ce conseil rendra un avis au CEMAT sur les décisions susceptibles d'avoir des conséquences sur la Légion étrangère ainsi qu'au COM.LE pour toutes les questions concernant les conditions de vie des cadres et des légionnaires.

Toutes les catégories de personnels de la Légion étrangère y sont donc représentées, via les chefs de corps des régiments, les présidents des sous-officiers et des militaires du rang.

Selon le COM.LE, le général Alain Bouquin, « le CLE a vocation à être à la fois un outil de cohésion pour la Légion et un outil de cohérence de la Légion au sein des armées ».

« On doit pouvoir y discuter librement de tous les sujets de vie courante. Il sera important de lui conserver son caractère consultatif, gage de la liberté d'expression : les propositions qui y seront débattues auront ensuite naturellement vocation à faire l'objet de décisions qui resteront de la responsabilité du commandement » a encore expliqué le général Bouquin, qui souhaite également que le CLE devienne « une véritable force de proposition ».